



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de mars à 18 h 00, se sont réunis à la salle Saint-Joseph de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de M. Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 18 mars 2021.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Jean-Claude DENIE ; Robin BERCEGEAY

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Étaient excusés : François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Karine MARTIN (Receveur municipal)

Secrétaire de séance : Jean-Noël DESBOIS

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2020

Jean-Noël DESBOIS indique une faute d'orthographe au 5^{ème} paragraphe de la première délibération : « Les élus des délégations travaux et scolaires... ». Cette faute a été corrigée dans le P.V.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2020 – Budget Principal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

2 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2020 – Budget Annexe vente d'électricité

Jean-Noël DESBOIS demande l'origine de l'excédent d'investissement. Thomas LEMONNIER indique que l'unique dépense d'investissement est le transfert d'une quote-part du capital de l'emprunt contracté en 2010 vers le budget principal et la recette inscrite en investissement correspond à l'amortissement des panneaux photovoltaïques. Le solde entraîne chaque année un excédent d'investissement.

VOTE : UNANIMITE



3 - Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

18 heures 15 : Arrivée de Nicolas AMBROSINI

Jean-Noël DESBOIS demande ce que devienne les investissements inscrits en 2020 et non réalisés. Monsieur le Président répond que l'essentiel des dépenses d'investissement prévues en 2020 correspondaient aux travaux de voirie rue des Parcs Neufs et rue des Dolmens, les travaux rue des Parcs Neufs auront lieu au 4^{ème} trimestre 2021 et la rue des Dolmens en 2022. La dernière commission travaux a estimé que des travaux à l'école maternelle devaient être réalisés en priorité dès cette année. Pour le budget 2022, le Syndicat disposera d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui permettra de définir un calendrier précis des opérations à mener dans les prochaines années. Monsieur le Président souhaiterait également intégrer la Madeleine au dispositif « petite ville de demain » afin d'obtenir des financements.

Caroline LEBEAU souhaiterait connaître le formalisme de cette commission mixte scolaire / travaux. Monsieur le Président indique que les techniciens doivent d'abord réaliser en amont un travail sur les besoins et leurs financements. Puis une commission mixte se réunira avec également les délégués suppléants et les adjoints des délégations concernées. Claude BODET indique qu'il est important de trouver des solutions pour les problèmes rencontrés, notamment par les écoles, dès 2021.

Nicolas CRIAUD indique qu'il y a de très bonnes remontées des permanences des élus à la mairie-annexe le 3^{ème} samedi de chaque mois. La population sera intégrée à ce PPI, le formalisme de cette consultation sera à définir.

VOTE : UNANIMITE

4 - Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Annexe vente d'électricité

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

5 – Subventions de fonctionnement aux associations 2021

Les subventions accordées en 2021 sont les suivantes :



ASSOCIATIONS CULTURELLES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2021	Subvention accordée en 2021
Association des Métais	6 000,00 € (Loyer + charges) 3 000,00 € (Besoins de fonctionnement)	9 000,00 €
Comité des fêtes	850,00 €	850,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2021	Subvention accordée en 2021
AS la Madeleine Basket	4 600,00 €	4 600,00 €
AS la Madeleine Football	13 000,00 €	11 634,00 €
AS la Madeleine Gymnastique	600,00 €	600,00 €
La Madeleine aux Sports	2 000,00 €	1 977,25 €

Suite à une rencontre entre Monsieur CRIAUD, Monsieur BODET et l'association des Métais, il a été décidé de scinder la subvention de fonctionnement accordée. Celle-ci se décompose ainsi : 6 000 € accordée pour la prise en charge du loyer et des charges correspondantes et 3 000 € pour les besoins de fonctionnement de l'association, à la demande de Monsieur BODET cette décomposition apparaît sur 2 lignes dans la délibération. Le SIVOM ne dispose pas de local de stockage avec une surface suffisante à mettre à disposition de l'association, une prise en charge directe du bail par le SIVOM est abordée. Claude BODET indique que ce local sert à stocker le matériel de nombreuses associations madeleinaises et que le matériel est prêté gracieusement aux associations qui le demande. Caroline LEBEAU ajoute que cela permet de moins solliciter les services techniques des 2 Communes.

Nicolas AMBROSINI indique que l'association la Madeleine d'hier et d'aujourd'hui a fait réaliser une plaque d'une valeur de 213 euros pour la croix des 4 routes. Cet édifice étant public, il trouve cela dommage que le SIVOM ne verse pas de subvention à l'association pour couvrir cette dépense. Thomas LEMONNIER indique avoir eu l'association au téléphone à plusieurs reprises celle-ci a indiqué avoir une trésorerie suffisante pour couvrir cette dépense et qu'elle ne souhaitait donc pas faire de demande de subvention. Les membres du Comité décide qu'il faudra contacter l'entreprise qui a fabriqué cette plaque afin que la facture soit envoyée directement au Syndicat.



VOTE : UNANIMITE

6 – Budget Principal 2021 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Claude BODET souhaiterait savoir s'il y a une communication avec le CCAS sur ces familles en difficultés. Thomas LEMONNIER indique avoir transmis les coordonnées de la famille au CCAS de Guérande.

VOTE : UNANIMITE

7 – Convention d'utilisation des centres aquatiques de Cap Atlantique et de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves pour les établissements du 1^{er} degré

VOTE : UNANIMITE

8 – Convention de mise à disposition des services du Sydela dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique sur l'école maternelle Jean de la Fontaine

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait un point sur l'avancée des travaux de l'ancienne école élémentaire, l'installation en juillet d'un kinésithérapeute a été confirmée par Espace Domicile.

Une autorisation d'urbanisme a été accordée pour l'extension de l'épicerie.

Une étude sur les travaux à réaliser sur l'école maternelle a été lancée.

Roger COUE indique qu'un groupe de travail a été mis en place à Saint-Lyphard concernant les illuminations de Noël. Le SIVOM disposant de cette compétence, il souhaiterait que la Madeleine soit incluse dans cette réflexion. Nicolas CRIAUD indique qu'un partenariat public privé éclairage public est en cours à Guérande et que les illuminations de Noël sont incluses à ce contrat.

Jean-Claude DENIE indique qu'il y a une trop grande discordance entre le réseau téléphonique aérien et enterré. Nicolas CRIAUD répond que les travaux d'enfouissement ont un coût important



et que le Syndicat devra définir ses priorités. Il ajoute que ces observations doivent être faites auprès des services techniques ou auprès des opérateurs.

Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 10.

Jean-Noël DESBOIS

Secrétaire de séance



